

Association AVES – Exercice Clos le 31 décembre 2023
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association AVES

Quartier La Petite Garrigue
13744 VITROLLES Cedex

SIREN 301 692 448

Association régie par la loi de 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

BUSSETTA Anita

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence

SAS A.B.A

ZA ANJOLY

80 Boulevard de l'Europe

13127 VITROLLES

Tel. : 04.42.98.76.48

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association « A.V.E.S »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 9 mai 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « A.V.E.S », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2023, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023

Association A.V.E.S

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « A.V.E.S ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « A.V.E.S » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « A.V.E.S », ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration en date du 15 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association « A.V.E.S ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Amira RUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023
Association A.V.E.S

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 16 mai 2024

Madame BUSSETTA Anita
— Commissaire aux Comptes

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Arx en Provence

BILAN AU 31.12.2023

AVES

QUARTIER DE LA PETITE GARRIGUE
13127 VITRÔLLES

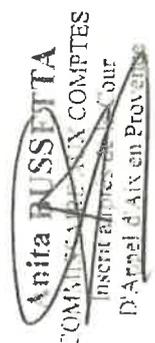
ACTIF	EXERCICE 2023			2022
	BRUT	Amortissements	NET 2023	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
DROITS ET LICENCES INFORMATIQUES	11 658	10 583	1 075	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
BATIMENTS FIGUIER	175 200	9 125	166 075	170 455
BATIMENTS CAMARGUES	168 800	8 792	160 008	164 228
CONSTRUCTIONS	344 000	17 917	326 083	334 683
MATERIEL D'ACTIVITE	108 562	81 355	27 208	46 176
MATERIEL	1 596	1 108	488	1 020
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	174 422	157 640	16 782	21 162
MATERIEL DE TRANSPORT	87 603	58 195	29 408	26 848
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	77 394	65 996	11 397	25 169
INSTALLATION TECHNIQUE, MATERIEL	449 576	364 294	85 282	120 374
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	280		280	280
DEPOTS ET CAUTIONS	7 508		7 508	7 458
TOTAL I	813 022	392 794	420 228	462 795
ACTIF CIRCULANT				
FOURNISSEURS, AVANCES ET ACOMPTE	3 917		3 917	3 917
AVANCES AU PERSONNEL			0	200
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR			0	6 000
SUBVENTIONS A RECEVOIR	200 139		200 139	302 422
DEBITEURS DIVERS	3 419		3 419	3 652
PARTICIPATIONS FINANCIERES	5 053		5 053	4 989
PRODUITS A RECEVOIR	7 049		7 049	23 198
COMPTE AVANCES FINANCIERES			0	0
AUTRES CREANCES	219 576	0	219 576	344 377
COMPTE SUR LIVRET	314 960		314 960	175 544
LIVRET A	83 079		83 079	80 824
BANQUES	31 465		31 465	49 349
CAISSES	2 266		2 266	2 511
DISPONIBILITES	431 771	0	431 771	308 228
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL II	651 348	0	651 348	652 605
TOTAL GENERAL (I+II)	1 464 370	392 794	1 071 576	1 115 400

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit au Répertoire de la Cour
 D'Appel d'Alger-Première

PASSIF	EXERCICE 2023	2022
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES	15 774	15 774
FONDS DE ROULEMENT	286 053	286 053
RESERVE D'INVESTISSEMENT CENTRE HEBERGEMENT	43 651	43 651
EXCEDENT AFFECTE EN RESERVE DE TRESORERIE	3 955	3 955
RESERVE DE COMPENSATION	24 278	24 071
REPORT A NOUVEAU ANC	88 922	88 922
REPORT A NOUVEAU 2021 CHRS A REVERSER EN 2023		207
REPORT A NOUVEAU 2022 CHRS A REVERSER EN 2024	15 287	
REPORT A NOUVEAU ARS CPO	5 240	6 462
REPORT A NOUVEAU ARS PRAPS	167	1 010
REPORT A NOUVEAU ARS CPO/PRAPS	1 573	
REPORT A NOUVEAU ARS AMI	980	
REPORT A NOUVEAU PVV CAMARGUES/CAMOINS	1 554	
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR CS/BAIL	-200 622	-107 900
REPORT A NOUVEAU TREMPLIN	-2 443	-16 168
RESULTAT NON REPRIS CHRS	-40 391	-40 391
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR PERINATALITE FIGUIER	-13 762	
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR PVV/PERINATALITE DEPARTEME	-1 579	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-41 175	-77 008
SUBVENTIONS EQUIPEMENT CENTRES SOCIAUX	19 830	19 830
SUBVENTIONS EQUIPEMENT CHRS	20 752	20 752
AMORTISSEMENTS SUBV.EQUIPEMENT CENTRES SOCIAUX	-6 478	-4 495
AMORTISSEMENTS SUBV.EQUIPEMENT CHRS	-18 875	-14 167
TOTAL I	202 692	250 558
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES (pour pensions et obligations)	45 440	44 466
TOTAL II	45 440	44 466
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
EMPRUNTS VEHICULES	3 238	20 038
EMPRUNTS IMMOBILIERS	288 499	303 022
FONDS DEDIES		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	199 576	177 950
TOTAL III	491 313	501 010
DETTES D'EXPLOITATION		
FOURNISSEURS	26 192	22 646
FOURNISSEURS factures non parvenues		
REMUNERATIONS A PAYER		73
INDEMNITES JOURNALIERES	510	2 935
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	107 691	93 973
ORGANISMES SOCIAUX	72 920	94 084
TAXES SUR LES SALAIRES	6 158	9 995
ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 043	3 767
CONSEIL D'ETABLISSEMENT	566	348
PROVISIONS POUR CHARGES SUR CONGES A PAYER	47 495	43 948
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		5 764
CAUTIONS RECUES	1 560	1 566
CHARGES DIVERSES A PAYER	8 440	9 828
PRODUITS A REVERSER	35 405	7 547
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	23 150	22 892
TOTAL IV	332 132	319 367
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 071 576	1 115 400

COMPTÉ DE RESULTAT AVEC CHARGES
2023 COMPARE 2022

N° Cpte	Charges	REALISE 2022	REALISE 2023
6 061	Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité, carburants)	39 761,21	51 508,99
606 301	Fourniture d'ateliers et d'activités	7 223,62	6 915,53
606 302	Petit équipement-	7 828,50	2 863,68
606 303	Petit équipement-Locaux	13 222,19	3 546,52
606 400	Fournitures administratives - Fournitures de bureau	4 163,58	3 775,44
606 500	Linge et vêtements de travail	369,92	224,80
606 600	Sécurité locaux	0,00	0,00
606 800	Autres matières et fournitures (produits d'entretien, pharmacie)	3 829,27	2 960,22
606 801	Frais médicaux	1 225,12	308,29
606 802	Aides frais médicaux santé	0,00	678,93
606 810	Alimentation, boissons	38 155,46	17 170,58
606 811	Aides alimentaires/hygiene	0,00	27 796,16
606 812	Aides diverses	115,50	254,87
60	TOTAL ACHATS	115 894,37	118 003,81
61 100	Sous-traitance générale	7 273,60	29 657,05
612 200	Redevances crédit-bail	1 252,80	0,00
613 200	Locations immobilières	113 920,95	98 544,75
613 500	Locations mobilières	34 572,36	33 344,62
614 000	Charges locales et de copropriété	24 449,45	29 419,88
615 001	Entretien et réparations locaux	13 138,46	2 349,50
615 002	Entretien et réparations véhicules	8 494,73	4 234,03
615 003	Entretien et réparation du materiel	420,00	820,00
615 600	Maintenance	23 084,00	19 360,76
616 000	Primes d'assurance	14 861,00	15 379,61
617 000	Etudes et recherches	0,00	0,00
618 100	Documentation	428,63	214,00
618 500	Frais de séminaires, colloques, conférences	650,00	3 094,15
618 600	Formation des bénévoles	2 902,10	1 931,06
61	TOTAL - SERVICES EXTERIEURS	245 448,08	238 349,52
621 100	Personnel intérimaire	4 966,80	7 272,78
622 600	Honoraires	10 440,00	11 040,00
622 601	Rémunérations d'intermédiaires	43 004,97	70 415,82
622 700	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00
623 000	Publicité - Publications	7,70	100,00
623 800	Pourboires - Dons courants - Divers	208,40	24,29
624 000	Transports de biens et transports collectifs du personnel	325,00	128,98
625 100	Déplacements	5 226,13	7 519,15
625 200	Missions et réceptions	1 719,40	322,55
626 000	Frais télécommunication	15 896,23	20 563,46
626 100	Frais postaux	3 795,67	3 324,50
627 000	Services bancaires et assimilés	715,03	597,54
628 100	Cotisations	12 396,68	12 394,66
628 201	Travaux et façons exécutés à l'extérieur Activités	14 997,81	17 389,30
628 202	Travaux et façons exécutés à l'extérieur Restauration	7 548,31	7 862,00
628 300	Transports d'activités et d'animations	7 789,29	4 185,10
628 310	Aides au transport	495,70	4 893,03
628 500	Frais de conseil et d'assemblée	783,74	447,28
628 600	Formation	46 096,11	30 304,21
628 700	Frais de siège	26 787,87	52 602,18
62	TOTAL CHARGES EXTERNES - AUTRES SERVICES EXT.	203 200,84	251 384,83
631 100	Impôts, taxes, vers. Assimil. sur rémunération -Adm des Impôts-	83 226,00	77 341,01
633 000	Impôts, Taxes et Vers. sur rémunérations -Autres organismes-	16 687,00	29 019,03
635 000	Autres impôts, taxes et versements -Adm des Impôts-	3 109,00	3 291,76
637 000	Autres impôts taxes et versements -Autres organismes-	0,00	0,00
63	TOTAL IMPOTS , TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	103 022,00	109 651,80
641 100	Salaires et appointements bruts du personnel permanent	957 988,68	940 786,57
641 110	Salaires et appointements bruts du personnel en CDD	173 568,32	180 861,36
641 120	Salaires et appoint. bruts du personnel en contrats aidés	89 089,53	37 948,81
641 130	Salaires et appointements bruts Apprentissage	0,00	8 506,04
641 200	Provision P/Congés payés (variation)	13 833,76	13 718,12
641 250	Primes Ségur	0,00	0,00
641 300	Indemnités licenciement	0,00	4 618,32
641 350	Indemnité activité partielle	52,31	0,00
641 400	Prestation prévoyance	0,00	4 250,42
641 450	Indemnités rupture conventionnelle	417,20	429,87
641 500	Indemnités diverses (prime transport)	724,00	2 178,70
645 000	Charges de S.S. et de prévoyance	426 093,71	390 449,52
647 000	Autres charges sociales	20 072,48	20 032,82
648 000	Autres charges de personnel (services civique)	0,00	2 708,69
648 200	Charges sociales s/conges payes (variation)	8 989,34	3 547,18
64	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	1 690 829,33	1 610 034,22
651 600	Droits d'auteurs et reproduction	5 013,40	5 097,76
654 000	Pertes sur créances irrécouvrables	582,67	1 734,64
658 100	Autres charges de gestion courante-différ.caisse-écart réglem.	7,46	2,25
65	TOTAL AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5 603,53	6 834,65
661	Charges financières	4 629,31	3 719,77
66	CHARGES FINANCIERES	4 629,31	3 719,77
671 200	Pénalités et amendes fiscales et pénales	54,37	34,00
671 400	Créances devenues irrécouvrables de l'exercice	0,00	0,00
671 800	Autres charges exceptionnelles / opérations de gestion de l'exercice	286,58	309,71
672 000	Charges sur exercices antérieurs	30 251,13	15 304,65
675 000	Valeur Comptable d'Eléments d' Actif Cédés	150,66	156,83
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 742,74	15 805,19
681 100	Dotation aux amortissements des immobilisations	54 744,62	54 156,91
681 500	Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	44 465,96	45 439,52
689 400	Engagements à réaliser sur subventions allouées	177 950,00	197 076,00
68	TOTAL DOTATIONS	277 160,58	296 672,43
	TOTAL CHARGES AVANT CHARGES SUPPLETIVES	2 676 530,78	2 650 456,22
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (Charges suppletives)	47 037,24	47 416,02
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (Personnel bénévole)	10 529,23	10 759,88
	TOTAL DES CHARGES	2 734 097,25	2 708 631,92
	EXCEDENT	0,00	0,00



Anita RUSSETTA
 COMPTABLE DES COMPTES
 INSCRIPTIONS DE LA COUR
 D'Appel d'Aix en Provence

**COMPTE DE RESULTAT AVEC PRODUITS
2023 COMPARE 2022**

N° Cpte	Produits	REALISE 2022	REALISE 2023
70	Rémunérations des services		
706 100	Participation des usagers -Activités-	29 927,88	29 037,89
706 110	Participation des usagers -Bons vacances ou autres-	698,02	9 781,45
706 231	- PS CNAF CS ANIMATION GLOBALE	141 570,00	141 570,00
706 232	- PS CNAF CS ACF	47 364,00	47 364,00
706 234	- PS CNAF ALSH	6 753,28	7 410,29
706 235	- PS CNAF ALSH PERISCOLAIRE	5 464,76	5 666,62
706 239	- PS CNAF CLAS	18 617,05	13 742,43
706 240	- PS CAF JEUNES	20 604,50	20 604,50
708 200	Participation forfaitaire des usagers	24 674,81	23 650,18
708 300	Locations diverses consenties	7 800,00	7 770,00
708 400	Mise à disposition facturée du personnel	0,00	0,00
708 800	Autres produits d'activités annexes	43 310,38	65 629,53
70	TOTAL REMUNERATION DES SERVICES	346 783,38	372 228,89
730	CONCOURS PUBLICS	27 185,00	23 750,00
741	ETAT	802 348,41	831 579,35
741 131	- CNASEA CUI-CAE -	55 729,01	25 879,60
741 133	- CNASEA - Apprentissage	2 083,30	4 000,00
741 136	- ETAT ADULTE RELAIS	56 385,62	64 209,82
741 138	- POLE EMPLOI EMPLOIS FRANCS	4 831,89	4 877,05
741 200	- VVV, autres (FIPD)	2 800,00	3 200,00
741 300	- FONJEP	21 321,00	21 321,00
741 400	- ETAT CGET	23 000,00	17 000,00
741 500	- ETAT autres	6 862,00	0,00
741 600	- ETAT PDEC	1 500,00	7 000,00
741 650	- ETAT DILCRAH	2 000,00	0,00
741 703	- DDCS ALPA/ADAMAL/AVES	21 602,00	4 953,00
741 704	- ETAT DDETS PVV	84 548,00	120 450,00
741 705	- ETAT DDETS PERINATALITE	58 400,00	58 400,00
741 710	- CUCS Politique de la Ville	25 867,00	33 000,00
741 720	- DGF Dotation CHRS INSERTION	306 327,00	306 327,00
741 730	- DGF Dotation CHRS URGENCE	78 464,00	78 464,00
741 740	- DREETS SEGUR	41 229,79	49 695,80
741 750	- DREETS CPOM	2 500,00	0,00
741 760	- DREETS Prévention et Exclusion	9 000,00	0,00
741 770	- DREETS Revalorisation salariale 2022/2023	0,00	22 451,28
741 780	- DREETS Autres (Aide exceptionnelle inflation)	0,00	12 351,00
742	REGION	0,00	40 000,00
742 750	- Autres	0,00	40 000,00
743	DEPARTEMENT	635 076,87	605 180,00
743 100	- Subvention de fonctionnement Centres sociaux	38 248,00	38 000,00
743 110	- PDSL	0,00	6 000,00
743 200	- Poste B - animateur Jeunes-	43 000,00	43 000,00
743 500	- Département Autres	0,00	10 500,00
743 600	- CUCS Politique de la Ville	12 333,00	11 167,00
743 700	- DISS Prestations prix journées CHRS	189 034,00	181 138,00
743 710	- ARL	28 450,00	0,00
743 720	- ASELL Généraliste	98 261,67	93 625,00
743 730	- ASELL Renforcé	85 750,00	61 750,00
743 750	- PVV/PERINATALITE	60 000,00	60 000,00
744	COMMUNE	287 973,00	295 380,00
744 100	- Subv. de fonctionnement	124 000,00	125 680,00
744 200	- Subv. Autres (Projets jeunesse)	42 850,00	42 500,00
744 300	- Subv. Jeunesse séjours	17 600,00	19 900,00
744 400	- Subv. Contrat Enfance Jeunesse(caisse des écoles)	56 100,00	56 100,00
744 500	- Subv.hors CUCS	18 090,00	16 000,00
744 700	- CUCS Politique de la Ville	31 233,00	35 200,00
745	CAF/13	68 170,40	68 470,00
745 100	- Subvention de fonctionnement Centres sociaux	39 342,60	46 190,00
745 210	- LEA	3 340,40	2 398,00
745 500	- PROJET JEUNESSE	2 988,00	3 382,00
745 700	- Autres (Reaap-Café des parents/AAPJ)	10 500,00	6 500,00
746	METROPOLE (CONTRAT DE VILLE)	0,00	0,00
747	Subventions entreprises MECENAT	0,00	0,00
748	Subventions - Autres -	219 499,00	181 294,00
74 810	- Bailleurs	68 000,00	70 000,00
748 603	- ARS CPO/PRAPS	65 000,00	65 000,00
748 604	- ARS AMI	80 000,00	32 500,00
748 700	- Autres (Et les Pères/UCS/CARSAT)	26 499,00	13 794,00
74	TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 801 087,48	1 917 903,35
754 100	Dons manuels	0,00	119,31
756 000	Cotisations	2 274,00	2 089,50
757 000	Quote-part d'élém. du fds associatif virée au cpte de résultat	0,00	0,00
758 000	Autres produits divers de gestion courante	196,60	10 810,22
758 200	OPCA : UNIFORMATION	40 090,89	28 099,31
75	TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 561,49	41 118,34
768 000	Produits financiers	1 205,08	5 171,70
76	PRODUITS FINANCIERS	1 205,08	5 171,70
771 800	Produits exceptionnels sur opérations de gestion de l'exercice	3 474,74	1,76
772 000	Produits sur exercices antérieurs	6 757,71	28 502,06
775 000	Produits de cession d'éléments d'actif	0,00	0,00
777 000	Quote-part de subv. d'invest. affectées au compte de résultat	7 050,00	6 691,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 282,45	36 194,82
781 500	Reprise sur prov. pour risques et charges d'exploitation	94 147,34	44 465,96
789 000	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	169 280,24	175 450,00
789 101	Reprise résultat N-2	0,00	0,00
78	TOTAL DES REPRISES -AMORT & PROV.	263 437,58	219 915,96
79	TRANFERT DE CHARGES - COMPTES D'ORDRE -	0,00	0,00
	TOTAL PRODUITS AVANT CHARGES SUPPLEMENTIVES	2 599 522,46	2 609 281,06
87	CONTRIBUTION VOLONTAIRES (Charges supplémentives)	47 037,24	47 416,02
87	CONTRIBUTION VOLONTAIRES (Personnel bénévole)	10 529,23	10 759,88
	TOTAL DES PRODUITS	2 857 088,93	2 687 466,76
	DEFICIT	77 008,32	41 176,16


AMBA BUSSETIA
 COMPTES COMMUNAUX
 Institut Comptable Cour
 D'Appel d'Aix en Provence



**ANNEXES AU
BILAN
ET COMPTE DE
RESULTAT 2023**

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DE L'ACTIVITE ET DES MOYENS

Depuis 1974, l'association AVES œuvre pour le développement social des quartiers centre de Vitrolles et le pourtour de l'Étang de Berre. Elle développe des activités sociales, médico sociales, éducatives, sportives et de prévention.

Son objet :

- ▣ L'autonomie et la responsabilisation de chacun
- ▣ L'accès aux droits pour tous.
- ▣ Le développement de la capacité d'attention à l'autre, pour ne laisser personne sur le bord du chemin.
- ▣ La reconnaissance de chacun en tant que tel, quelque soient ses origines, sa culture, sa religion, ...
- ▣ Le respect de la dignité de chaque personne pour son plein épanouissement
- ▣ L'expression et la participation du plus grand nombre.
- ▣ La mise en place d'un dialogue social permettant l'expression des différences dans un climat paisible.
- ▣ Une éducation à la citoyenneté au service du vivre ensemble.
- ▣ Le développement de l'envie d'agir, de prendre part à la vie collective ; d'être acteur.
- ▣ Un développement social basé sur une pluralité culturelle.
- ▣ La cohésion sociale du territoire.
- ▣ Des quartiers vivants, animés et intégrés dans la ville.
- ▣ La mise en pratique de ses valeurs dans l'exercice de ses missions en tant que salarié, bénévole ou personne accompagnée.
- ▣ La reconnaissance des initiatives individuelles et collectives.

Pour mener à bien sa mission, l'Aves gère deux centres sociaux et un pôle habitat qui permettent d'offrir des services complémentaires, en lien avec le droit commun dans les domaines suivants : périnatalité, petite enfance, adolescents, parentalité, droit des étrangers (avec un Point d'Appui aux Etrangers), victimes de violences, hébergements et logements. Cela amène une cohérence et une transversalité des actions et des interventions.

Objectifs de travail de chaque équipement :**Bartas :**

- Objectif 1 : Favoriser l'accès aux droits et promouvoir l'engagement citoyen
- Objectif 2 : Faire émerger et développer des initiatives solidaires
- Objectif 3 : Permettre la prise de conscience écologique des habitants et l'appropriation de leur cadre de vie
- Objectif 4 : Développer des actions de prévention santé
- Objectif 5 : Faciliter l'ouverture culturelle
- Objectif 6 : Accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité et développer des actions à visée éducative

Salyens :

- Prévenir les problématiques de santé des publics par l'information et la sensibilisation
- Permettre aux habitants de s'approprier leur environnement en les responsabilisant sur la préservation de la biodiversité
- Mettre en lien les acteurs de l'éducation autour de l'enfant, dans son parcours citoyen

Pôle Habitat :

- Mettre en sécurité physique et psychique des femmes avec ou sans enfant en difficulté sociale importante en leur proposant une mise à l'abri sur le secteur du pourtour de l'Étang de Berre et un accompagnement médico-social adapté.
- Bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire.
- Constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative et personnelle.
- Pour les femmes victimes de violences : L'objectif de l'accompagnement est également d'aider ces femmes à découvrir et prendre conscience d'elle-même du cycle de la violence. Le travailleur social donne les premières informations sur les droits et les recours possibles, le but étant d'aider la victime à faire appel à la loi. Afin d'assurer la continuité des soins, le travailleur social accompagnera ces femmes pour la prise de rendez-vous et sera présent lors des démarches administratives et judiciaires.
- Améliorer la prise en charge ambulatoire et hospitalière dans le cadre du parcours de soin avec un principe d'entretien individuel pour amener une écoute, un soutien et une orientation vers le droit commun.
- Favoriser le travail en coordination : qui permet de rencontrer des partenaires afin de repérer avec précision leurs actions, la manière dont ils travaillent et comment nos deux institutions pourraient partager et travailler en coopération.
- Promouvoir l'accompagnement en santé, levier majeur pour l'insertion, permettant en co-construction avec l'usager, de faire émerger ses besoins de santé et d'améliorer cette dernière.
- Permettre de développer des aptitudes individuelles en offrant des informations, en assurant l'éducation pour la santé et en perfectionnant les compétences psychosociales pour donner aux personnes les moyens de faire des choix favorables à leur propre santé. Les actions individuelles et collectives à destination de femmes en difficulté vont permettre de soutenir et développer leurs compétences, savoirs-être et savoirs-faire afin qu'elles acquièrent de la littératie en santé...

Moyens humains :

L'effectif moyen pour l'année 2023 en équivalent temps plein a été de :

Cadres	4,32
Employés	27,66
Contrats aidés	2,21
Contrats Engagement Educatif	0,53
Apprentis	0,63
TOTAL	35,35

Moyens matériels :

Les locaux des Centres Sociaux sont mis à disposition par les bailleurs sociaux :

Les contributions volontaires enregistrées pour l'exercice 2023 s'élèvent à 47 416,02 €
Elles correspondent pour partie à la mise à disposition des locaux par les bailleurs suivants
Centre Social le Bartas 11 241,42 € (Unicil)
Centre Social les Salyens 36 174,60 € (13 Habitat)

Les bureaux du Pôle Habitat sont sous loyer de bailleurs privés. L'AVES a fait l'acquisition de 2 appartements pour de l'hébergement d'urgence en décembre 2021. Les 6 autres hébergements sont en location avec des bailleurs sociaux des villes de Vitrolles et Marignane. Les lieux d'hébergement sont équipés : meublé, cuisine équipée, matériel mis à disposition notamment du matériel de puériculture si nécessaire (poussette, baignoire, lit bébé...).

Un téléphone d'appel d'urgence est à disposition sur chaque lieu d'hébergement pour la sécurité : appel gratuit vers le bureau, la police et les pompiers

L'amplitude horaire d'ouverture des bureaux est de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi
En dehors de ces horaires, une astreinte téléphonique (ou physique si cela est nécessaire) est mise en place pour le Pôle Habitat

D'autre part le bénévolat a été valorisé pour l'année 2023 à hauteur de 10.759,68 € et affecté comme suit :

- Centre Social le Bartas 5 114,88 €
- Centre Social les Salyens 5 644,80 €
- Pas de bénévolat pour le Pôle Habitat

Anita BUSSE PTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit au tableau des Comptes
D'Annie d'Annie en Provence



SOMMAIRE

	Page
Faits caractéristiques de l'exercice	1/2
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations	3/4
Etat des Amortissements	5/6/7
Etat des échéances des créances	8
Détail des charges constatées d'avance	8
Détail des dettes autres	8
Etat des échéances des dettes	9
Détail des produits constatés d'avance	9
Variation des fonds propres	10
Subventions d'investissements et d'équipements	10
Fonds dédiés	10
Etat des Provisions	10
Charges à payer	11
Produits à recevoir	11
Disponibilités	11

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires du Commissaire aux Comptes	12
Détail des charges exceptionnelles	12
Détail des produits exceptionnels	12

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de Crédit Bail	13
Engagement en matières de pensions et retraites	13

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contributions volontaires	13
---------------------------	----

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023**, dont le total est de **1.071.576 €** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de tableau, dont le total des produits est de **2.667.456,76 €** et dégageant un déficit de **41.175,16 €**, réparti de la façon suivante :

Centre sociaux : 1.188.559,20 €

Dégageant un déficit de - **6.222,17 €**

ILE : 204.131,43 €

Dégageant un déficit de - **54.024,31 €**

Centre d'Hébergement : 1.274.766,13 €

Dégageant un excédent de **19.071,32 €**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il a été conclu avec un salarié du Centre d'Hébergement une rupture conventionnelle . Les indemnités légales de rupture s'élèvent à **429,87 €** comprises dans les salaires bruts.

Un salarié intervenant dans les Centres Sociaux et le Centre d'Hébergement a été licencié le **18/04/2023** pour inaptitude suite à une décision de la Médecine du travail. Il lui a été versé une indemnité de licenciement de **4.618,32 €**.

L'accord du 02 mai 2022 relatif à la mise en place d'une revalorisation salariale dite "SEGUR" applicable aux personnels sociaux éducatifs a défini le champ d'application et les conditions d'éligibilité.

Cette revalorisation concerne pour l'Association la filière médico-sociale (CHRS et BAIL) et pour les personnels exerçant une fonction socio-éducative à titre principal. Le montant de l'indemnité mensuelle est de **183 € net**. Le Bureau en date du **22/11/2022** a validé le versement de cette revalorisation.

L'Association a dénoncé l'usage de l'octroi de la Ségur à temps plein pour l'ensemble des salariés quel que soit le temps de travail, ainis la prime Ségur a été proratisée à hauteur du temps de travail prévu contractuellement depuis le **01 septembre 2023**. Cette situation avait entraîné une surcharge financière qui n'était pas compensée par la subvention Ségur.

A noter qu'il n'a été reçu aucune compensation du Conseil Départemental 13 concernant les dispositifs du Bail depuis le début du versement de cette prime .

Il a été constitué une provision pour charges en prévision du départ à la retraite de certains salariés (cf. engagements en matière de pensions retraites) et celle de l'exercice précédent a été actualisée en fonction des salaires de 2023. Le montant de la provision a été évaluée à **45.439,52 €** charges sociales comprises.

La Direction du Centre Social les Salyens a connu des évènements qui ont engendré des perturbations durant l'année 2023. La Directrice en poste avait fait valoir ses droits à la retraite au **31/12/2022**, remplacée par une nouvelle le **01/12/2022** dont le contrat s'est arrêté à la fin de la période d'essai le **31/03/2023**. Un chargé de mission a pris ses fonctions dans l'attente d'un recrutement entre mai et juillet. Une nouvelle Directrice a été embauchée le **1er septembre** mais a quitté ses fonctions en décembre 2023. Cette situation a conduit à réorganiser l'ensemble de la gouvernance.

La Directrice du Pôle Habitat qui a démissionné le **31/08/2023**, a été remplacée par la Cheffe de Service en poste. Il n'a pas été possible d'en recruter une nouvelle avant le **15 novembre**.

Le Conseil d'administration par une délibération du **24/01/2018** a par ailleurs validé le principe de valorisation du bénévolat à inscrire dans les contributions volontaires (cf page 12 "informations complémentaires"). La méthode retenue a été de quantifier le temps passé en nombre d'heures par les bénévoles valorisé par le smic horaire. Pour l'année 2023, **934 heures** ont été effectuées sur les deux centres sociaux (**444 hres** pour le Centre Social du Bartas et **490 hres** pour le Centre Social des Salyens).

Il est à noter que sur le financement de la prestation de service CLAS , la CAF ne subventionne plus les dispositifs primaires mais uniquement les collèges. Cette donnée affecte les recettes des deux centres sociaux.

Concernant le CHRS, le résultat corrigé N-2 (2021) d'un montant de **207 €** à affecter en 2023, l'autorité de tarification a proposé de l'affecter en réserve de compensation des déficits (compte 106860, portant le solde de **24.071 €** à **24.278 €**). D'autre part, il a été versé en complément de la dotation globale de financement (DGF), une subvention de **17.760 €** sur la revalorisation des métiers du médico-social pour 2022/2023, ainsi qu'une subvention de **12.351 €** versée après enquête sur les coûts liés à l'inflation. Cette dernière subvention notifiée en décembre 2023 a été transférée après accord de l'autorité de tarification en fonds dédiés.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (suite)

Lors de la campagne budgétaire de 2019, il avait été proposé un plan de financement sur des dépenses importantes liées au déménagement et au renouvellement de mobiliers sur les unités d'habitation et du changement d'un véhicule datant de près de 20 ans. Ces besoins devaient être financés sur des réserves d'investissement (compte 106431 et 106820) conformément aux préconisations de l'autorité de tarification (comptes administratifs de 2015). Les investissements ont été réalisés sur l'exercice 2020, la quote part évoluera au même rythme que les amortissements et sera comptabilisée dans le compte de résultat au crédit du compte 777.000 "quote part de subventions d'investissements affectées au compte de résultat". Pour 2023, elle s'élève à 4.708 €.

La subvention d'investissement du Conseil Départemental et de la CAF destinée à financer l'aménagement de l'accueil du Centre Social le Dartas a bénéficié du même régime de comptabilisation. Pour 2023, elle représente 1.383€.

D'autre part, le Centre Social les Salyens a effectué l'aménagement de l'accueil. Cet investissement d'un montant de plus de 8.000 € a permis l'obtention de deux subventions de la CAF et du Département d'un total 6.000 €. La quote part de la subvention d'investissement représente 600 € pour 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le recrutement de la Directrice du Centre Social les Salyens est toujours en cours. Le chargé de mission recruté en 2023 a continué jusqu'à mi février 2024 puis a laissé place à une nouvelle qui occupera ce poste jusqu'à l'arrivée de la Directrice prévue pour septembre 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'Association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

La réglementation ANC, en vue de la modernisation des états financiers, a supprimé l'utilisation des comptes de transferts de charges (791/796 et 797) dans les comptes de résultat. Les sommes précédemment imputées dans ces comptes ont été retraitées dans le compte 708 800 "Autres produits d'activités annexes".

Ce compte enregistre également la refacturation des charges indirectes de fonctionnement imputées aux dispositifs du Pôle Habitat sous forme de frais de siège et crédités sur le CHRS (Insertion et Urgence) sur ce compte. Ceci concerne l'ensemble des frais de pilotage, coordination, administratifs et comptables qui ne peuvent être répercutés directement dans les lignes comptables et qui sont supportés par le CHRS et le Pôle Administratif et financier. Pour l'exercice 2023 et en accord avec le Comité de Direction et la Commissaire aux Comptes, il a été décidé d'affecter une partie de ces recettes aux deux Centres Sociaux.

Autre changement dans l'enregistrement comptable, le loyer du premier étage du Pôle Habitat était supporté par le BAIL depuis son installation. Or, ces locaux sont occupés par l'ensemble des travailleurs sociaux (TS) du Pôle Habitat. Toujours avec l'aval de la Commissaire aux Comptes, le loyer a été réparti en fonction du nombre de TS sur tous les dispositifs du Pôle Habitat.

Il en a été de même pour les flux énergétiques mais ceux-ci ont été supportés par le CHRS Insertion dont le nombre de TS est le plus important.

Les dépenses liées au véhicule du BAIL (entretien, réparations et amortissements) ont été imputées au CHRS (Insertion et Urgence) au vu de l'utilisation fréquente par celui-ci.

Ces modifications plus conformes au fonctionnement du Pôle Habitat ont permis de mieux répartir ces charges et de réduire les coûts sur le Bail, toujours en déficit croissant.

Il a été affecté des frais de siège qui correspondent aux frais engendrés par le fonctionnement du Pôle Administratif et financier (PAF) (téléphonie, flux énergétiques, fournitures du bureau, photocopies...), et dont les 3 salariés sont hébergés au Centre Social le Bartas. Ces frais étaient jusqu'à présent supportés par cette structure. La comptabilisation a été effectuée au nombre de M2 occupé par le PAF a été répartie sur les Salyens, le CHRS et le Bail. Cette décision a été validée par le Comité de Direction et la Commissaire aux comptes.

Suite à la réforme des retraites et à l'allongement de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans, l'Association a décidé que le calcul de la provision pour pensions et obligations sera évaluée à partir de 57 ans et non plus 55 ans, avec la validation de la Commissaire aux Comptes.

ANNEXES

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Etat des mouvements des immobilisations année 2023

CENTRES SOCIAUX	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Droits et Licences informatiques	5 191,23	1 230,00	0,00	6 421,23
Total Matériel d'activité	9 066,47	0,00	0,00	9 066,47
Total Agencement Aménagement	20 012,15	0,00	0,00	20 012,15
Total Matériel de transport	28 994,50	0,00	0,00	28 994,50
Total Matériel et mobilier de bureau	17 317,66	0,00	0,00	17 317,66
Total général	80 582,01	1 230,00	0,00	81 812,01

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Droits et Licences informatiques	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
Total Matériel d'activité	1 136,81	0,00	0,00	1 136,81
Total Matériel	1 596,00	0,00	0,00	1 596,00
Total Agencement Aménagement	39 925,38	0,00	0,00	39 925,38
Total Matériel et mobilier de bureau	8 831,63	0,00	0,00	8 831,63
Total général	53 889,82	0,00	0,00	53 889,82

CENTRE SOCIAL LES SALYENS	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Droits et Licences informatiques	1 991,34	0,00	0,00	1 991,34
Total Matériel d'activité	2 147,40	0,00	0,00	2 147,40
Total Matériel et mobilier de bureau	7 063,41	8 158,14	0,00	15 221,55
Total général	11 202,15	8 158,14	0,00	19 360,29

SIEGE	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Matériel et mobilier de bureau	4 243,84	0,00	0,00	4 243,84
Total général	4 243,84	0,00	0,00	4 243,84

Total immobilisations incorporelles	9 582,57	1 230,00	0,00	10 812,57
Total immobilisations corporelles	140 335,25	8 158,14	0,00	148 493,39

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Catégorie	Mode	Durée
Droits et Licences informatiques	LINEAIRE	3 ans
Batiments, Construction	LINEAIRE	40 ans
Matériel d'activité	LINEAIRE	3 à 5 ans
Agencement Aménagement	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de transport	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	LINEAIRE	3 à 5 ans

Anita BNSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscriit auprès de la Cour
 D'Appel d'Aix en Provence

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Etat des mouvements des immobilisations année 2023

ILE	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Droits et Licences informatiques	139,00	0,00	0,00	139,00
Total Agencement Aménagement	5 022,60	0,00	0,00	5 022,60
Total Matériel de transport	11 259,00	0,00	0,00	11 259,00
Total Matériel et mobilier de bureau	4 869,78	679,00	0,00	5 548,78
Total général	21 290,38	679,00	0,00	21 969,38

CENTRE D'HEBERGEMENT	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin d'exercice
Total Droits et Licences informatiques	706,40	0,00	0,00	706,40
BATIMENT (Figuiér)	175 200,00	0,00	0,00	175 200,00
BATIMENT (Camargues)	168 800,00	0,00	0,00	168 800,00
Total Matériel d'activité Insertion/Urgence	77 107,07	1 059,87	1 088,00	77 078,94
Total Matériel d'activité Périnatalité (Figuiér)	5 992,52	0,00	0,00	5 992,52
Total Matériel d'activité PVV (Camargues)	6 617,22	569,97	0,00	7 187,19
Total Matériel d'activité PVV (Camoins)	5 952,99	0,00	0,00	5 952,99
Total Agencement Aménagement	108 668,37	0,00	0,00	108 668,37
Total Agencement Aménagement (Camargues)	793,10	0,00	0,00	793,10
Total Matériel de transport	47 349,35	0,00	0,00	47 349,35
Total Matériel et mobilier de bureau	24 896,39	0,00	0,00	24 896,39
Total Matériel et mobilier de bureau PVV/Pér	634,80	0,00	0,00	634,80
Total Matériel et mobilier de bureau ARS AM	699,00	0,00	0,00	699,00
Total général	623 417,21	1 629,84	1 088,00	623 959,05

Total immobilisations incorporelles	845,40	0,00	0,00	845,40
Total immobilisations corporelles	643 862,19	2 308,84	1 088,00	645 083,03

Total général AVES INCORPORELI	10 427,97	1 230,00	0,00	11 657,97
Total général AVES CORPORELI	784 197,44	10 466,98	1 088,00	795 752,42
Total général AVES	794 625,41	11 696,98	1 088,00	807 410,39

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Catégorie	Mode	Durée
Droits et Licences informatiques	LINEAIRE	3 ans
Batiments, Construction	LINEAIRE	40 ans
Matériel d'activité	LINEAIRE	3 à 5 ans
Agencement Aménagement	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de transport	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	LINEAIRE	3 à 5 ans

Anita RUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 D'Appel d'Aix en Provence

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des mouvements des amortissements année 2023

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Droits et licences informatiques

CENTRES SOCIAUX	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Droits et licences informatiques	3 ans	6 421,23	5 191,23	155,00	0,00	5 346,23

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité

CENTRES SOCIAUX	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité	3 à 5 ans	9 066,47	9 066,47	0,00	0,00	9 066,47

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Agencement Aménagement

CENTRES SOCIAUX	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Agencement Aménagement	5 ans	20 012,15	20 012,15	0,00	0,00	20 012,15

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel de transport

CENTRES SOCIAUX	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel de transport	3 à 5 ans	28 994,50	9 838,88	5 798,90	0,00	15 637,78

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

CENTRES SOCIAUX	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	17 317,66	17 317,66	0,00	0,00	17 317,66

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Droits et licences informatiques

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Droits et licences informatiques	1 an	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité	3 à 5 ans	1 136,81	1 136,81	0,00	0,00	1 136,81

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel	3 à 5 ans	1 596,00	576,33	532,00	0,00	1 108,33

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Agencement-Aménagement

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Agencement Aménagement	5 ans	39 925,38	26 403,29	2 728,75	0,00	29 132,04

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

CENTRE SOCIAL LE BARTAS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	8 831,63	7 425,60	595,82	0,00	8 021,42

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Droits et licences informatiques

CENTRE SOCIAL LES SALYENS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Droits et licences informatiques	3 ans	1 991,34	1 991,34	0,00	0,00	1 991,34

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité

CENTRE SOCIAL LES SALYENS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activités	3 ans	2 147,40	1 721,16	319,68	0,00	2 040,84

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

CENTRE SOCIAL LES SALYENS	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	15 221,55	6 788,34	1 005,14	0,00	7 793,48

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMP.
Insert après de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

Etat des mouvements des amortissements année 2023

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Droits et licences informatiques

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Droits et licences informatiques	3 ans	706,40	706,40	0,00	0,00	706,40

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Bâtiment (Figuier)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Appartement Figuier	40 ans	175 200,00	4 745,00	4 380,00	0,00	9 125,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Bâtiment (Camarques)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Appartement Camarques	40 ans	168 800,00	4 572,00	4 220,00	0,00	8 792,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité (Inscription/Urgence)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité (Inscription/Urgence)	3 à 5 ans	77 078,94	44 673,80	13 839,09	931,17	57 581,72

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité Périnatalité (Figuier)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité Périnatalité (Figuier)	3 à 5 ans	5 992,52	2 164,54	1 997,51	0,00	4 162,05

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité PVV (Camarques)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité PVV (Camarques)	3 à 5 ans	7 187,19	2 265,56	2 300,74	0,00	4 566,30

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel d'activité PVV (Camoin)

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel d'activité PVV (Camarques)	3 à 5 ans	5 952,99	816,30	1 984,33	0,00	2 800,63

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Agencement Aménagement

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Agencement Aménagement	3 à 5 ans	108 668,37	105 203,37	990,00	0,00	106 193,37

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Agencement Aménagement PVV Camarques

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Agencement Aménagement	3 à 5 ans	793,10	92,53	158,62	0,00	251,15

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel de transport

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel de transport	3 à 5 ans	47 349,35	29 470,27	6 707,06	0,00	36 177,33

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	24 896,39	21 472,76	1 971,65	0,00	23 444,41

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau PVV Périnat

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	634,80	176,33	211,60	0,00	387,93

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau ARS AMI

CENTRE D'HEBERGEMENT	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	699,00	58,25	233,00	0,00	291,25

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

ANNEXES

Etat des mouvements des amortissements année 2023

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Droits et licences informatiques

ILE	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Droits et licences informatiques	3 ans	139,00	139,00	0,00	0,00	139,00

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Agencement Aménagement

ILE	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Agencement Aménagement	5 ans	5 022,60	1 548,64	502,26	0,00	2 050,90

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel de transport

ILE	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel de transport	5 ans	11 259,00	4 128,30	2 251,80	0,00	6 380,10

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

ILE	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	5 548,78	3 608,31	1 016,51	0,00	4 624,82

TABLEAU D'AMORTISSEMENT - Matériel et mobilier de bureau

SIEGE	Durée de vie	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			
			Amort. début d'exercice	Amort. de l'exercice	Sortie d'amort.	Total amort. fin d'exercice
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans	4 243,84	3 857,98	257,24	0,00	4 115,22

Total immobilisations incorporelles	11 667,97	10 427,97	155,00	0,00	10 582,97
Total immobilisations corporelles	793 576,42	329 140,63	54 001,70	931,17	382 211,16
Total général AVES	805 234,39	339 568,60	54 156,70	931,17	392 794,13


Anita BISSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscriit auprès de la Cour
 D'Appel d'Arx en Provence

ETAT DES CREANCES AU 31/12/2023

Détail de l'état des créances	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Subventions à recevoir Centre d'Hébergement	34 476	34 476	0
Département 12/2023	14 476,00	14 476,00	
Région lutte violence 2022/2023	10 000,00	10 000,00	
Région lutte violence 2023/2024	10 000,00	10 000,00	
Subventions à recevoir Centres sociaux	106 819,50	106 819,50	0,00
Département prévention jeunesse Bartas	8 600,00	8 600,00	
CAF ACF Bartas	7 104,60	7 104,60	
CAF ACF Salyens	7 104,60	7 104,60	
CAF Animation globale Bartas	21 235,50	21 235,50	
CAF Animation globale Salyens	21 235,50	21 235,50	
CAF PS jeunesse Bartas	6 181,35	6 181,35	
CAF AP PS jeunesse Bartas	1 014,60	1 014,60	
CAF REAAP Bartas Café des parents	450,00	450,00	
CAF REAAP Espace parents enfants Salyens	600,00	600,00	
CAF REAAP Animation familles Salyens	600,00	600,00	
CAF REEAP Paroles parents Salyens	150,00	150,00	
CAF REEAP Groupe pères Salyens	150,00	150,00	
CAF ALSH Extra scolaire Salyens	2 223,08	2 223,08	
CAF ALSH Peri scolaire Salyens	1 699,98	1 699,98	
CAF CLASS COLLEGE	2 470,29	2 470,29	
13 HABITAT QPV Fête de quartier Salyens	1 500,00	1 500,00	
13 HABITAT QPV Anim'actions Bartas	1 500,00	1 500,00	
13 HABITAT QPV Jardin Salyens	5 000,00	5 000,00	
14 HABITAT QPV Accueil pour tous Salyens	7 500,00	7 500,00	
13 HABITAT QPV Espace citoyen Salyens	2 000,00	2 000,00	
LOGIREM Autour jardin Salyens	3 500,00	3 500,00	
Familles Provence Jardin Salyens	5 000,00	5 000,00	
Subventions à recevoir Bail	58 843,00	58 843,00	0,00
DEPARTEMENT ASELL 1	28 890,00	28 890,00	
DEPARTEMENT ASELL 2	18 000,00	18 000,00	
ACTION LOGEMENT 2023	7 000,00	7 000,00	
ETAT DREETS INNOV TOIT	4 953,00	4 953,00	
TOTAL	200 138,50	200 138,50	0,00

Subventions Investissements à recevoir	0,00	0,00	0,00
---	-------------	-------------	-------------

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/12/2023

Détail de l'état des charges constatées d'avance	Montant
TOTAL	0,00

AUTRES

	Montant
Fournisseurs, avances et acomptes	3 916,78
Débiteurs divers CHRS	2 166,67
Débiteurs divers CS	82,37
Débiteurs divers Bail	1 169,72
Avances financières CHRS	0,00
Participations financières CHRS	5 053,27
TOTAL	12 388,81


Anita DUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 D'Appel d'Aix en Provence

ANNEXES

ETAT DES DETTES AU 31/12/2023

Détail de l'état des dettes (dont subventions à reverser)	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et autres	26 192,47	26 192,47	
Rémunération du Personnel			
Indemnités journalières de S.S	509,54	509,54	
Personnel charges à payer			
Provisions pour congés payés	107 691,36	107 691,36	
Charges s/Provisions congés payés	47 495,37	47 495,37	
Cotisations sur rémunérations à payer			
URSSAF	45 441,00	45 441,00	
HUMANIS Retraite	10 518,28	10 518,28	
CHORUM Prévoyance	3 926,32	3 926,32	
HARMONIE Mutuelle	2 936,63	2 936,63	
HABITAT FORMATION	10 098,00	10 098,00	
Autres Cotisations sur rémunérations à payer			
Etat prélèvement à la source	2 043,00	2 043,00	
Taxes sur les salaires	6 158,00	6 158,00	
Conseil d'Etablissement	566,27	566,27	
Débiteurs, Crédeurs divers			
Cautions reçues CHRS	1 560,00	1 560,00	
TOTAL	265 136,24	265 136,24	0,00

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2023

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Dept ASELL Généraliste 2023	12 483,33
Dept ASELL Renforcé 2023	5 000,00
Dept QPV accomp.scolaire	2 000,00
ETAT QPV accomp.scolaire	2 000,00
Ville QPV accomp.scolaire	1 667,00
TOTAL	23 150,33


Anita BUSSE PTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscriit auprès de la Cour
 D'Appel d Aix en Provence

VARIATION DES FONDS PROPRES**Tableau de variations de fonds associatifs et réserves**

Nature des provisions et des réserves	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds associatifs :					
Fonds propres	15 774				15 774
Réserves :					
Réserves pour fonds de roulement	286 053				286 053
Réserves d'investissement CHRS	43 651				43 651
Excédent pour réserve de trésorerie	3 955				3 955
Réserve de compensation	24 071		207		24 278
Report à nouveau ANC 2018-06 (dont retraitement 10)	88 922				88 922
Report à nouveau Centres sociaux - Bail	-107 900	-92 722			-200 621,57
Report à nouveau CHRS	-48 880	-29 381	44 887		-33 373,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	-77 008	-77 008	-41 175		-41 175,17
TOTAL	228 638	-199 111	3 919	0	187 463

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Les subventions ont été amorties au même rythme que les immobilisations acquises au moyen de ces subventions

SUBVENTIONS	Montant	Taux	Amort antérieurs	Dotation	Amort cumulés
Financiers					
DEPARTEMENT (travaux accueil Salyens)	3 000,00		0,00	600,00	600,00
CAF (travaux accueil Salyens)	3 000,00		0,00		
DEPARTEMENT (travaux accueil Bartas)	6 915,00		4494,75	1 383,00	5 877,75
CAF (travaux accueil Bartas)	6 915,00				
Subvention Equipement CHRS	20 751,50		14 167,00	4 708,00	18 875,00
TOTAUX	40 581,50		18 661,75	6 691,00	25 352,75

FONDS DEDIES AU 31/12/2023

Fonds dédiés		Fonds à engager en début d'exercice (19)	Fonds utilisés en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Projet	Financier				
Exclusions temporaires Bartas	QPV	4 500,00	4 500,00		
Quartier Art Bartas (Baillieur/VILLE)		3 000,00	3 000,00		
13 H Environnement Salyens	13H	5 200,00	5 200,00		
Education en partage (ville/Etat/Unicel)		2 500,00	2 500,00		
CAF Reaap Et les pères	CAF	500,00	500,00		
CAF Reaap Parents enfants	CAF	500,00	500,00		
ARS CPO/PRAPS CHRS	ARS	48 750,00	48 750,00		
ARS AMI CHRS	ARS	45 000,00	45 000,00		
CD13 PVV/Périnatalité CHRS	CD13	60 000,00	60 000,00		
DDETS ACCOMPAGNEMENT CPOM		2 500,00			2 500
INNOVTOIT (Alpa/Adama/Aves)		5 500,00	5 500,00		
Exclusions temporaires Bartas	QPV			4 500,00	4 500,00
Quartier Art Bartas (Baillieur/V)	QPV			6 000,00	6 000,00
Annuaire Bartas	QPV			475,00	475,00
REGION Lutte violence	REGION			20 000,00	20 000,00
DREETS SUBV Inflation	DREETS			12 351,00	12 351,00
ARS CPO/PRAPS CHRS	ARS			48 750,00	48 750,00
ARS AMI CHRS	ARS			45 000,00	45 000,00
CD13 PVV/Périnatalité CHRS	CD13			60 000,00	60 000,00
TOTAL		177 950,00	175 450,00	197 076,00	199 576,00

ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023

Détail Provision	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Autres provisions pour risques (risque reversement chômage partiel)		0,00		0,00
Provisions p/pensions et obligations	44 465,96	45 439,52	44 465,96	45 439,52
TOTAL	44 465,96	45 439,52	44 465,96	45 439,52

Anita RUSSETT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrite auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence

ANNEXES

CHARGES A PAYER AU 31/12/2023

Détail de l'état des charges à payer	Montant
Commissaire aux Comptes	8 400,00
IS Impôts livret	40,00
TOTAL	8 440,00

PRODUITS A REVERSER AU 31/12/2023

Détail de l'état des produits à reverser	Montant
ARS AMI CONV 2022/2023 QP 2023	17 500,00
ARS AMI CONV 2023/2024 QP 2023	10 000,00
UCS Education en partage FEPPE	7 905,00
TOTAL	35 405,00

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2023

Détail de l'état des produits à recevoir	Montant
CNASEA Apprentis	4 000,00
Pôle Emploi Emploi franc CS	2 377,05
Uniformation Formation Aiga	671,84
TOTAL	7 048,89

DISPONIBILITES AU 31/12/2023

I.CI. compte courant	31 465,04
Compte épargne	398 039,86
Caisse	2 266,46
TOTAL	431 771,36

~~Luca BUSSETTA~~
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inséré auprès de la Cour
 d'Appel d'Aix en Provence

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Rémunération des trois plus hauts cadres**

Les deux plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président et le Trésorier. Le Président et le Trésorier ne percevant aucune rémunération, communiquer la rémunération des trois plus hauts dirigeants reviendrait à donner une information individuelle préjudiciable à son caractère confidentiel, de ce fait, cette information concernant les trois plus hauts cadres est globalisée pour un montant de 143.882 €.

Effectif moyen

L'effectif moyen pour l'année 2023 en équivalent temps plein a été de :

Cadres	4,32
Employés	27,66
Contrats aidés	2,21
Contrat Engagement Educat	0,53
Apprentis	0,63
TOTAL	35,35

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.400,00 €, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

CHARGES EXCEPTIONNELLES AU 31/12/2023

Détail des charges exceptionnelles	Montant
SUR EXERCICE	
Ecart de caisse	59,71
Rbt box Bouigues	250,00
TOTAL	309,71
SUR EXERCICES ANTERIEURS	
Régul charges 2021/2022	2 114,93
Impayé ALSH 2022	102,20
Perte s/salaire négatif 2018	473,81
Action logement Bail solde 2021 non reçu	415,00
CAF trop perçu periscol 2022	450,02
CAF régul Recap 2022	500,00
Ecart remise especes 2022	0,75
Garig repas ALSH 10 et 11/2022	1 556,92
Auto ecole chantier 2022	250,00
Département régul ASELL Renforcé 2022	3 990,00
Département régul perte ARL 2022	5 451,02
TOTAL	15 304,65

PRODUITS EXCEPTIONNELS AU 31/12/2023

Détail des produits exceptionnels	Montant
SUR EXERCICE	
Ecart de caisse	1,76
TOTAL	1,76
SUR EXERCICES ANTERIEURS	
Régul charges bailleurs	4 781,39
UCS mémoire frais banquet citoyen 2022	109,17
CHORUM lj prévoyance 2022	612,09
CAF régul Clas collèges 2022	1 799,55
CAF régul Clas primaires 2022	3 836,49
CAF Régul extrascol.2022	102,93
MAIF complement rebt sinistre dacia 2022	1 500,96
MSA prestations Alsh 2022	15,13
Annul. Chq developp urbain	150,00
Action logement Unicil collecte 2003	9 909,86
Vitrolles NAP 2017/2018	1 012,34
Chèques salaires 2017 et 2020 non encaissés	222,15
Taxe salaires 2019 non réclamée	4 450,00
TOTAL	28 502,06

Anita BUSSETTA
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Inscrit auprès de la Cour
 D'Appel d'Aix en Provence

ANNEXES

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Crédit Bail

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Cependant l'association a pris la décision de constituer une provision pour le personnel ayant acquis l'âge de 57 ans (et plus 65 ans comme précédemment en raison de la réforme des retraites et de l'allongement de l'âge légal de départ).

Une provision pour charges a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 45.439,52 €.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les contributions volontaires enregistrées pour l'exercice 2023 s'élèvent à 47.416,02 €.
Elles correspondent pour partie à la mise à disposition des locaux par les bailleurs suivants :

- Centre Social le Bartas 11.241,42 € (Unicil)
- Centre Social les Salyens 36.174,60 € (13 Habitat)

D'autre part le bénévolat a été valorisé pour l'année 2023 à hauteur de 10.759,68 € et affecté comme suit :

- Centre Social le Bartas 5.114,78 €
- Centre Social les Salyens 5.644,80 €

Anita B. SSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
D'Appel d'Aix en Provence